

Direction : Direction Citoyenneté, Politique de la ville

Vie associative et Relations Internationales

REF : QUARTIERS2007004

OBJET : Adhésion de la commune d'Aubervilliers à France Bénévolat Seine Saint Denis et signature d'un protocole de coopération avec cette association loi 1901.

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,.

Vu le projet de protocole de coopération entre France Bénévolat et la commune d'Aubervilliers

Considérant l'intérêt de développer le bénévolat sur la ville pour les associations et les habitants

A l'unanimité.

DELIBERE :

ARTICLE 1 : autorise le maire à signer le protocole de coopération entre France Bénévolat et la Commune d'Aubervilliers pour un an renouvelable tacitement annuellement sans que la durée ne puisse excéder 5 ans.

ARTICLE 2 : règle une cotisation annuelle de 70 € sur l'imputation 306 6188 à France Bénévolat pour l'année 2007

Le Maire